

DEPARTEMENT de HAUTE-SAVOIE
COMMUNE de MARLIOZ

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 23 septembre 2020

Convocation en date du 15 septembre 2020

Ouverture de la séance : 20 h

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de MARLIOZ se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent DUTOIT, Maire.

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint.

Présents : Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT, Jérôme LYONNAZ, Maryline ARMAND, Thomas MONOD, Alexandra CHAVET, Jean-Philippe ARNAUD, Lise GIROD, Delphine SOLLEGRE, Jérémy VAILLOT, Vincent LESAGE, Marie MOULINIER, Orlando DOMINGUES, Bruno PENASA

Absent : -

Excusée : Elisabeth DUC (pouvoir pour Bruno PENASA)

Secrétaire de séance (conformément à l'article L2121-15 du CGCT) : Marie-Christine GLANDUT

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Usse et Rhône », qui est lié au point 4 « désignation des délégués du conseil municipal aux commissions de la Communauté de Communes Usse et Rhône ».

Ce document a donc été distribué à chaque membre du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

D2020-23-09-001

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2020, et demande s'il y a des remarques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 1 abstention, 2 contre) :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2020-23-09-002

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (15 pour), et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2020-23-09-003

PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 10 mars 2020,

Vu le pacte de gouvernance proposé aux communes par la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Usse et Rhône a proposé, en conseil communautaire du 23 juillet 2020, un pacte de gouvernance aux conseillers communautaires et que celui-ci a été notifié aux 26 communes,

M. le Maire rappelle que la commune doit émettre un avis sur le pacte de gouvernance avant le 30 septembre 2020.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (15 pour), et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes Usse et Rhône,
- **NOTIFIE** cette délibération à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2020-23-09-004

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 10 mars 2020,

Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n° 89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Vu le pacte de gouvernance proposé aux communes par la CC Usse et Rhône,

Considérant que la CC Usse et Rhône a créé 10 commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône propose que chaque commune propose un élu membre du conseil municipal à chaque commission, et qu'il est précisé que le vice-président, s'il est membre du conseil municipal de la Commune, n'est pas concerné et peut être nommé un autre élu,

M. le Maire rappelle les commissions créées par la CC Usse et Rhône :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts, fonctionnement • Gestion, carrières • Formations • Gestion des ressources humaines
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des budgets • Fiscalité • Services comptables • Programmation budgétaire
Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Usse et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d’urbanisme • Habitat – logement
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des zones d’activités • Aménagement des ZAE • Promotion économique • Soutien aux entreprises
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et gestion des déchets, déchetteries • Contrat de Territoire • PCAET • Actions environnements
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Stations d’épuration • Projets d’investissement • Maintenance et gestion • Mise en conformité
Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les évènements • Inaugurations • Sites internet, intranet • Bulletins communautaires • Articles presse, etc.
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux • Gestion des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Maisons de santé • CIAS – EHPAD

M. le Maire rappelle qu’il n’y a pas de commission tourisme dans la mesure où cette compétence est déléguée à l’EPIC Haut-Rhône Tourisme et que ses délégués ont été nommés par la CC Usse et Rhône en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

M. le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité
Administration générale et ressources humaines	Patrick CHAPEL, 8 ^{ème} Vice-président
Finances – Comptabilité	Sylvie TARAGON, 9 ^{ème} Vice-présidente
Urbanisme – Aménagement du territoire	Bernard REVILLON, 1 ^{er} Vice-président
Développement économique	Christian VERMELLE, 2 ^{ème} Vice-président
Mobilité et transports	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Environnement	Emmanuel GEORGES, 3 ^{ème} Vice-président
Assainissement	Rémy PONCET, 10 ^{ème} Vice-président
Communication – Évènements	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Bâtiments – Travaux	Jean-Louis MAGNIN, 5 ^{ème} Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	André-Gilles CHATAGNAT, 6 ^{ème} Vice-président

M. le Maire rappelle que la capacité maximale de chaque commission est de 26 élus, soit 1 par commune, excepté le vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

M. le Maire rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales.

M. le Maire précise que la commune dispose de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CC Usse et Rhône en date du 23 juillet pour proposer leurs membres.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée :

***NOMME** les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : M. Jérémy VAILLOT
(12 pour, 3 abstentions, 0 contre)
- Finances-comptabilité : Mme Maryline ARMAND
(12 pour, 3 absentions, 0 contre)
- Urbanisme – Aménagement du territoire : M. Thomas MONOD
(M. Orlando DOMINGUES : 3 pour – M. Thomas MONOD : 12 pour)
- Développement économique : Mme Maryline ARMAND
(12 pour, 1 abstention, 2 contre)
- Mobilité et transports : M. Jean-Philippe ARNAUD
(12 pour, 3 abstentions, 0 contre)
- Environnement : M. Jérôme LYONNAZ
(12 pour, 3 abstentions, 0 contre)
- Assainissement : Mme Alexandra CHAVET
(12 pour, 3 abstentions, 0 contre)
- Communication – Évènements : M. Vincent LESAGE
(12 pour, 3 abstentions, 0 contre)
- Bâtiments – Travaux : M. Jérôme LYONNAZ
(12 pour, 3 abstentions, 0 contre)
- Social, Enfance, Jeunesse : Mme Elisabeth DUC
(15 pour, 0 abstention, 0 contre)

***NOTIFIE** cette délibération à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2020-23-09-005

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

M. le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions reçues à ce jour pour l'exercice 2020.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 abstention, 3 contre) :

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

-A.P.E. - Marlioz/Chavannaz (165 élèves x 20 €)	3 300 €
-Club du 3ème âge « Les Aînés des 3 Clochers » Marlioz	300 €
-« Etoile Sportive de Cernex » foot - Copponex	200 €
-Foyer socio-éducatif du collège du Val des Ussets – Frangy	300 €
-Fédération sportive du Val des Ussets – Annecy	300 €
-UNC-ALPES les Anciens d'AFN Frangy-Val des Ussets	200 €
-Graines d'Amis du Val des Ussets – Frangy	200 €
-Protection civile Haute-Savoie – Annemasse	300 €
-Comité des loisirs de Marlioz	200 €
-« Vic pour la Vie » - Contamine-Sarzin	200 €
-Société protectrice des animaux – Marlioz-	100 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2020-23-09-006

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur le Maire expose à l'assemblée sa volonté de donner un nom à un chemin rural de la commune, et d'officialiser ce projet par une délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose 3 variantes :

- Chemin de la Planchette (8 pour)
- Chemin de Planchamp (7 pour)
- Chemin de chez Rolland (0 pour)

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée :

- **ADOPTE** le nom de cette voie : « chemin de la Planchette ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

DIVERS

Associations (Jérémy VAILLOT)

- Plus de 160 personnes inscrites sur les différentes activités. Les premiers retours sont très positifs. Du yoga prévu début octobre et peut-être judo l'année prochaine. Voir pour rangement et stockage.

Cours de musique et cirque

- Les cours de musique marchent bien, 15 élèves au cirque.

Ambassadrice Rhône-Alpes

- Election prévue le 08 novembre à la salle des fêtes à huis-clos.

Page Facebook « Marliozcom » et site internet (Jérémy VAILLOT)

- Beaucoup de partages, de nouveaux abonnés, le site fonctionne bien.

Retour sur la journée de nettoyage du 19 septembre

- Plus de 60 personnes ont participé et ont permis de récolter près de 3 m3 de déchets qui ont été déposés à la déchetterie de Frangy.

Journée nettoyage bord de rivière

- Voir au niveau sécurité et compétence si nous voulons lancer une démarche citoyenne l'an prochain.

Journée broyage de branches sur la commune le 14 novembre à la croix Richard (Jérôme LYONNAZ)

- Bruno PENASA et Orlando DOMINGUES émettent quelques doutes concernant cette démarche (voir la réglementation).
- Le but est de repartir avec des copeaux. La commune de Minzier est intéressée pour participer.

Ecole (Marie-Christine GLANDUT)

- Point sur les nouveaux algecos mis en place. Pas de retour négatif de la part des utilisateurs.
- Rentrée : les mesures sanitaires pour le COVID sont en place et compliquent le travail des ATSEM pour le nettoyage mais sont suivies.

Points tri / poubelles

- Réunion prévue avec le Sidefage jeudi 24 septembre pour la mise en place du bureau directeur et la constitution des commissions.
- Encore des cartons et des fûts de bière déposés dans les containers des ordures ménagères (des courriers ont été envoyés).

Info « papier » (Jérôme LYONNAZ)

- Une version à prévoir d'ici la fin de l'année.

Travaux en cours

- « Grière » : démarrage des travaux le 28 septembre pour environ 4 mois.
- Fibre optique : travaux de tirage des fourreaux route du chef-lieu. La fibre sera opérationnelle pour le bas de la commune, les « Albens » et les « Vuagnards », en juin 2021.

Tribunal Administratif de Grenoble

- La réponse du tribunal sur le recours déposé par Bruno PENASA devrait être connue d'ici la fin de la semaine.

Mairie fermée jeudi 24 septembre après-midi

- Les secrétaires sont en réunion avec la CCUR à Frangy.

Eclairage public

- L'entreprise en charge est intervenue pour diverses réparations, et a fourni 2 clés USB en cas de besoin de programmation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Pour extrait conforme,



M. Vincent DUTOIT,
Maire de MARLIOZ